



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE  
À HUIS CLOS, LE 20 DÉCEMBRE 2021, À 18 H, EN LA SALLE DU  
CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, CONFORMÉMENT AU DÉCRÊT 885-2021.**

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> Chantal Riopel, conseillère  
Janie Tremblay, conseillère  
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me David Cousineau, greffier  
M<sup>me</sup> Véronique Goyette, directrice des communications

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

1.0  
2021-12-267

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications suivantes :

- **Retirer** le point suivant :  
« 4.6 Règlement 2190-2021 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Adoption »
- **Ajouter** les points suivants :  
« 11.1 Employé numéro 172 – Démission – Autorisation  
11.2 Projet d'optimisation et de sécurisation du réseau informatique de la Ville – Octroi de contrat  
11.3 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes – Décisions »

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAL**

- \* Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 – Adoption

### **3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS**

- \* 4.1 Entente relative à des travaux municipaux d'infrastructures municipales – 9191-2352 Québec inc. – Cession de rues projetées – Lots 6 157 468 et 6 462 451 – Autorisation de signature
- \* 4.2 Déclaration de voie publique et dénomination – Lots 6 157 468 et 6 462 451 – Autorisation
- \* 4.3 Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Joliette – Approbation budget 2022 – Autorisation de paiement de quote-part
- \* 4.4 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Approbation budget 2022 – Autorisation de paiement de quote-part
- \* 4.5 Règlement 2189-2021 – Pour déterminer les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2022 – Adoption
- \* 4.6 ~~Règlement 2190-2021 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Adoption (Retiré)~~
- \* 4.7 Formation obligatoire des élus municipaux sur l'éthique et la déontologie – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Autorisation de dépense
- \* 4.8 Calendrier des séances du conseil – Année 2022 – Adoption
- \* 4.9 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Renouvellement police d'assurance 2022 – Autorisation de paiement de prime
- \* 4.10 Services de la Sûreté du Québec – Année 2022 – Autorisation de paiement
- \* 4.11 Fourniture de services en matière d'entretien et de soutien d'applications informatiques – Ajout d'un module de paiement infonuagique intégré – Autorisation

#### **5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

- \* 5.1 Programme provincial d'aide financière pour des projets en coopération intermunicipale – Présentation de demande – Autorisation

#### **6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**

- \* 6.1 Approvisionnement en carburants des véhicules de la Ville – Année 2022 – Octroi de contrat

#### **7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

#### **8.0 SERVICE DES LOISIRS**

- \* 8.1 Service des loisirs – Postes de surveillants – Autorisation d'embauche

- \* 8.2 Club de soccer Lanaudière-Nord – Inscriptions automne-hiver 2021-2022 – Remise de la subvention pour frais de surface – Autorisation

## 9.0 REQUÊTES

---

## 10.0 INFORMATIONS

- \* 10.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal – Dépôt

## 11.0 AUTRES SUJETS

- \* 11.1 Employé numéro 172 – Démission – Autorisation (**ajouté**)
- \* 11.2 Projet d'optimisation et de sécurisation du réseau informatique de la Ville – Octroi de contrat (**ajouté**)
- \* 11.3 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes – Décisions (**ajouté**)

## 12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

## 13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 2.0

2021-12-268

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 – ADOPTION

---

### *Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*

Aucune.

---

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay**

### IL EST RÉSOLU DE :

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 3.0

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que cette tenue exceptionnelle de la séance du conseil à huis clos a dû être annoncée tardivement en raison de l'annonce de nouvelles mesures sanitaires entrant en vigueur le soir même à 17h00, le greffier s'est rendu disponible pour prendre, au besoin à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, les questions des gens ayant pu s'être déplacés sur les lieux de la tenue de la séance, croyant qu'elle se tenait devant public.

Les citoyens charlois ont également eu l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel au [greffe@vivrescb.com](mailto:greffe@vivrescb.com) ou encore via la page Facebook officielle de la Ville, et ce, exceptionnellement jusqu'à la toute fin de la tenue de la séance.

Aucune question n'a été posée.

## 4.0

## SERVICES ADMINISTRATIFS

### 4.1

2021-12-269

ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – 9191-2352 QUÉBEC INC. – CESSION DE RUES PROJÉTÉES – LOTS 6 157 468 ET 6 462 451 – AUTORISATION DE SIGNATURE

---

#### *Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*

Aucune.

---

**ATTENDU** qu'une entente relative à des travaux d'infrastructures municipales est intervenue avant ce jour entre la société 9191-2352 Québec inc. (ci-après nommée : la « **Société** ») et la Ville en date du 17 août 2021, conformément aux dispositions de son *Règlement 2051-2015 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* (ci-après désignée : l'« **Entente** »);

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-08-175, adoptée par le conseil municipal, en date du 16 août 2021, autorisant la Société à céder, à titre gratuit en faveur de la Ville, une parcelle de terrain lui appartenant, représentant une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et dont les termes et conditions sont plus amplement décrits à l'Entente;

**ATTENDU** que, par cette même résolution, le conseil municipal autorisait la Ville à procéder à un échange d'immeubles sans soulte avec la Société et dont les termes et conditions sont plus amplement décrits à l'Entente;

**ATTENDU** le projet d'acte de cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et le projet d'acte d'échange d'immeubles préparés à cet effet par Me Élise Cardin, notaire, accompagnés de leurs annexes, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU** que ces dernières transactions immobilières font partie intégrante de l'Entente et que la cession de rue et infrastructures par la Société en faveur de la Ville est conditionnelle à leur intervention au préalable;

**ATTENDU** que, conformément à l'Entente, la Société a procédé à ses frais à la construction d'un tronçon de rue et des infrastructures qui y sont afférentes, composé des lots numéros 6 157 468 et 6 462 45, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, étant le prolongement de l'actuelle rue Flavie-Poirier, et qu'un certificat de réception provisoire des travaux a été émis à cet effet par la firme GHD consultants inc. en date du 15 décembre 2021;

**ATTENDU** qu'il y a lieu pour la Ville de prendre possession de ce tronçon de rue afin de l'intégrer au domaine public conformément aux termes de l'Entente;

**ATTENDU** qu'il y a lieu pour la Ville d'obtenir de la part de la Société les droits de passage et de servitude d'utilité publique nécessaires sur des PARTIES des lots numéros 6 448 111, 6 448 108 et 6 448 109, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, propriété de la Société; et

**ATTENDU** le projet d'acte de cession de rue et infrastructures et de constitution de servitude préparé à cet effet par Me Élise Cardin, notaire, accompagné de ses annexes, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** tel quel le projet d'acte de cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et le projet d'acte d'échange préparés par Me Élise Cardin, notaire, accompagnés de leurs annexes ;

**APPROUVER** tel quel le projet d'acte de cession de rue et infrastructures et de constitution de servitudes préparé par Me Élise Cardin, notaire, accompagné de ses annexes;

**AUTORISER** la cession à titre gratuit des lots 6 157 468 et 6 462 451, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, par la Société en faveur de la Ville, afin de les intégrer au domaine public à titre de rue, conditionnellement à ce que les dernières formalités préalables requises par les Services juridiques et Services techniques de la Ville soient rencontrées par la Société; et

**AUTORISER** monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier ou Me Bianca Baril, greffière-adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée tous les actes ci-avant mentionnés, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2  
2021-12-270

DÉCLARATION DE VOIE PUBLIQUE ET DÉNOMINATION – LOTS 6 157 468 ET 6 462 451 – AUTORISATION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** qu'une entente relative à des travaux d'infrastructures municipales est intervenue, en date du 17 août 2021, entre la société 9191-2352 Québec inc. (ci-après nommée : la « **Société** ») et la Ville conformément aux dispositions de son *Règlement 2051-2015 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* (ci-après désignée : l'« **Entente** »);

**ATTENDU** que conformément à l'Entente, la Société a procédé à ses frais à la construction d'un tronçon de rue et des infrastructures qui y sont afférentes, composé des lots numéros 6 157 468 et 6 462 451, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, étant le prolongement de l'actuelle rue Flavie-Poirier;

**ATTENDU** qu'un acte de cession de rue et infrastructures et de constitution de servitude interviendra incessamment entre la Société et la Ville, afin qu'elle prenne possession de ce tronçon de rue pour l'intégrer au domaine public; et

**ATTENDU** qu'il y a lieu de déclarer les lots numéros 6 157 468 et 6 462 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, comme étant une voie publique, afin de l'intégrer au domaine public, à compter de la date de signature de l'acte de cession et servitude à intervenir incessamment.

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**DÉCLARER** les lots numéros 6 157 468 et 6 462 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, comme étant une voie publique, afin de l'intégrer au domaine public à compter de la date de signature de l'acte de cession de rue et infrastructures et de constitution de servitude à intervenir incessamment ;

**NOMMER** cette voie publique comme étant la rue « Flavie-Poirier » (prolongement);

**TRANSMETTRE** un extrait certifié conforme de la présente résolution auprès du Ministère des Transports du Québec; et

**AUTORISER** Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.3**  
2021-12-271

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE JOLIETTE – APPROBATION BUDGET 2022 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE QUOTE-PART

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**ATTENDU** les prévisions budgétaires préparées par la MRC de Joliette au 24 novembre 2021 pour l'année 2022, de même que la répartition des quotes-parts payables par les municipalités faisant partie de la MRC de Joliette; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget de la Ville afin d'acquitter la quote-part de cette dernière pour l'année 2022.

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** les prévisions budgétaires préparées par la MRC de Joliette au 24 novembre 2021 pour l'année 2022, de même que le montant de la quotes-parts payable par la Ville pour l'année 2022, représentant la somme de 2 392 978 \$; et

**AUTORISER** monsieur Yannick Roy, trésorier, à effectuer le paiement d'une somme de 2 392 978 \$ à la MRC de Joliette, représentant la quote-part de la Ville de Saint-Charles-Borromée pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.4**  
2021-12-272

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – APPROBATION BUDGET 2022 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE QUOTE-PART

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Charles-Borromée fait partie de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

**ATTENDU** le budget adopté le 28 septembre 2021 par la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'année 2022; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget de la Ville afin d'acquitter la quote-part de cette dernière pour l'année 2022.

**Sur la proposition de Denis Bernier**  
**Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**APPROUVER** le budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'année 2022 au montant de 2 160 620 \$, incluant une contribution des municipalités membres d'un montant de 1 854 340 \$; et

**AUTORISER** monsieur Yannick Roy, trésorier, à effectuer le paiement d'une somme de 450 829 \$ à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette, représentant la quote-part de la Ville de Saint-Charles-Borromée pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.5**  
2021-12-273

RÈGLEMENT 2189-2021 – POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATION ET D'INTÉRÊTS AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 – ADOPTION

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par **Robert Groulx**, conseiller municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021; et

**ATTENDU** que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement ont été expliqués.

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ADOPTER** le règlement 2189-2021 pour déterminer les taux de taxes, de compensation et d'intérêts, ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.6**  
**Retiré**

RÈGLEMENT 2190-2021 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – ADOPTION

Ce point est retiré et reporté à une séance ultérieure.

**4.7**  
2021-12-274

FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – AUTORISATION DE DÉPENSE

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*  
Aucune.

---

**ATTENDU** le projet de Loi no. 49, sanctionné le 5 novembre 2021, *modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*;

**ATTENDU** que la Loi prévoit désormais l'obligation pour les élus municipaux de suivre une formation en lien avec l'éthique et la déontologie dans les six (6) mois suivant leur assermentation, et ce, auprès d'un formateur offrant un programme de formation dûment autorisé par la Commission municipale du Québec ;

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités dispense actuellement une formation en ligne intitulée : « Le comportement éthique », laquelle a reçu l'attestation requise de la part de la Commission municipale du Québec ;

**ATTENDU** que des frais d'inscription de l'ordre de 149 \$ taxes en sus par inscription sont applicables aux fins de suivre cette formation;

**ATTENDU** les dispositions pertinentes de la *Politique P33-2020 de remboursement des frais de représentation et de déplacement* adoptée par le conseil municipal de la Ville en date du 15 juin 2020 (résolution numéro 2020-06-159); et

**ATTENDU** les dispositions pertinentes de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, lesquelles prévoient notamment qu'une autorisation préalable doit être obtenue de la part du conseil municipal quant à la participation des élus municipaux à cette formation et quant à l'engagement de dépenses à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** le maire de la Ville, de même que les six élus municipaux, à s'inscrire à la formation intitulée « Le comportement éthique » en ligne, dispensée par la Fédération québécoise des municipalités ; et

**AUTORISER** les dépenses afférentes à cette inscription, soit 149 \$ taxes en sus par inscription, de même que leur remboursement auprès du maire et des élus, d'après leur montant réel, sur présentation des pièces justificatives. Le tout, conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et de la *Politique P33-2020 de remboursement des frais de représentation et de déplacement* de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.8  
2021-12-275

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – ANNÉE 2022 – ADOPTION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***  
Aucune.

---

**ATTENDU** que conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal ont établi le calendrier de leurs séances ordinaires pour l'année 2022, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**



**FIXER** les dates suivantes pour la tenue des séances ordinaires du conseil au centre André-Hénault, situé au numéro 249, chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1, pour la prochaine année :

Lundi 17 janvier	Lundi 18 juillet
Lundi 7 février	Lundi 22 août
Lundi 28 février	Lundi 12 septembre
Lundi 21 mars	Lundi 3 octobre
Lundi 11 avril	Lundi 24 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 14 novembre
Lundi 30 mai	Lundi 12 décembre
Lundi 20 juin	Jeudi 15 décembre

**FIXER** l'heure de ces séances à 20 h, sauf celle du lundi 12 décembre 2022 qui se tiendra à 20h30 et celle du jeudi 15 décembre 2022, qui se tiendra à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.9  
2021-12-276

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUELEMENT  
POLICE D'ASSURANCE 2022 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE PRIME

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** le renouvellement de la police d'assurance de la Ville auprès de la MMQ pour l'année 2022;

**ATTENDU** les factures transmises par la MMQ relativement aux primes payables par la Ville à cet effet; et

**CONSIDÉRANT** que les fonds sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay**  
**Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** le paiement des factures transmises par la MMQ relativement aux primes payables par la Ville pour le renouvellement de sa police d'assurance pour l'année 2022, représentant une somme totale de 201 781,89 \$, taxes incluses; et

**FINANCER** la dépense à même les sommes disponibles au budget à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.10  
2021-12-277

SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2022 – AUTORISATION DE PAIEMENT

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*

Aucune.

---

**ATTENDU** l'avis aux fins de prévision budgétaire transmis par la Sûreté du Québec relativement aux frais de services payables par la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, représentant une somme totale de 2 039 693 \$; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget 2022 à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx**  
**Appuyée par Janie Tremblay**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**PRENDRE ACTE** de l'avis aux fins de prévision budgétaire transmis par la Sûreté du Québec relativement aux frais de services payables par la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, représentant une somme totale de 2 039 693 \$;

**AUTORISER** le Service des finances de la Ville à acquitter la facture officielle au montant de 2 039 693 \$ à être transmise en mars 2022, le tout, en respect des termes et modalités de paiement qui y sont prévus; et

**FINANCER** cette dépense à même les sommes disponibles au budget 2022 et prévues à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.11  
2021-12-278

FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATIONS INFORMATIQUES – AJOUT D'UN MODULE DE PAIEMENT INFONUAGIQUE INTÉGRÉ – AUTORISATION

---

*Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*

Aucune.

---

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-12-251, adoptée en date du 13 décembre 2021, par laquelle le conseil municipal octroyait de gré à gré le contrat de services en matière d'entretien et de soutien d'applications informatiques à l'entreprise « PG Solutions », pour la somme totale de 65 416,20 \$, taxes incluses ;

**ATTENDU** la recommandation au sommaire décisionnel numéro SF-21-08 à l'effet d'ajouter à ces services un module permettant le paiement infonuagique intégré (paiement par transfert électronique de fonds, via une plateforme sécurisée);

**CONSIDÉRANT** que les frais relatifs à l'ajout de ce module sont les suivants :

- Frais d'installation et de formation initiaux : 1 607 \$;
- Droits d'utilisation annuels : 2 165 \$ par année, pour 36 mois ;
- Frais par transaction à l'utilisation, approximativement : 0,75\$

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Louise Savignac**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** l'ajout du module permettant le paiement infonuagique intégré (paiement par transfert électronique de fonds, via une plateforme sécurisée) au contrat initialement octroyé à l'entreprise « PG Solutions » aux termes de la résolution numéro 2021-12-251, le tout, d'après les frais et le terme ci-avant mentionnés;

**FINANCER** la dépense à l'aide des crédits disponibles au budget à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**5.0**

## **SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

**5.1**

2021-12-279

PROGRAMME PROVINCIAL D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS EN COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PRÉSENTATION DE DEMANDE – AUTORISATION

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro S1-21-12, préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du service de la prévention des incendies, en date du 11 octobre 2021;

**ATTENDU** que le gouvernement provincial dispose d'un Programme d'aide financière pour des projets en coopération intermunicipale intitulé : « Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » et que le Service de la prévention des incendies de la Ville désire bénéficier de ce programme, afin d'acquérir et de bonifier les équipements de protection respiratoire et de ravitaillement en air respirable précédemment acquis, en collaboration avec les municipalités de Joliette, Saint-Sulpice, Rawdon, Sainte-Julienne, Saint-Lin Laurentides et Saint-Jean-de-Matha, de même que la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm;

**ATTENDU** que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; et

**ATTENDU** que les municipalités ci-avant mentionnées et la Ville de Saint-Charles-Borromée désirent présenter le projet ci-avant décrit dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**S'ENGAGER** à participer au projet d'acquisition et de bonification des équipements de protection respiratoire et de ravitaillement en air respirable et à en assumer une partie des coûts;

**ACCEPTER** d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

**AUTORISER** monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service des incendies, à présenter et à signer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour des projets en coopération intermunicipale intitulé : « Fonds régions

et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 6.0

### SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

#### 6.1

2021-12-280

#### APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS DES VÉHICULES DE LA VILLE – ANNÉE 2022 – OCTROI DE CONTRAT

---

##### *Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*

Aucune.

---

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro ST-21-34, en date du 8 décembre 2021, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, relativement à l'approvisionnement en carburants (essence et diesel) des véhicules de la Ville pour l'année 2022;

**ATTENDU** que l'approvisionnement annuel en essence et en diesel des véhicules et équipements de la Ville représente une quantité approximative de carburants (essence et diesel) d'environ 65 000 litres combiné;

**ATTENDU** que par soucis d'efficacité du Service des travaux publics et du Service de la prévention des incendies, il y a lieu de tenir compte de l'emplacement et de l'aménagement des stations de carburants (essence et diesel);

**ATTENDU** les demandes de prix effectuées auprès de divers fournisseurs de la région à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-21-34 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de fourniture en carburants (essence et diesel) à l'entreprise « Shell », située au numéro 600 rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée, laquelle accorde à la Ville un rabais sur l'essence et le diesel de l'ordre de 4 cents le litre; et

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Denis Bernier  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**OCTROYER** de gré à gré le contrat de fourniture en carburants (essence et diesel) des véhicules de la Ville pour l'année 2022 à l'entreprise « Shell », située au numéro 600, rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée, laquelle accorde à la Ville un rabais sur l'essence et le diesel de l'ordre de 4 cents le litre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 7.0

### SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

---

## 8.0

### SERVICES DES LOISIRS

## 8.1

2021-12-281

### SERVICE DES LOISIRS – POSTES DE SURVEILLANTS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

---

#### *Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*

Aucune.

---

**ATTENDU** le sommaire décisionnel numéro SG-21-12, préparé par monsieur David Cousineau, directeur général adjoint, en date du 15 décembre 2021, recommandant l'embauche de surveillants, postes réguliers à temps partiel au Service des loisirs de la Ville ;

**ATTENDU** que ces postes ont été soumis à la procédure d'affichage externe, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

**ATTENDU** qu'une seule candidature a été présentée afin de combler ces postes et son évaluation par le directeur général adjoint; et

**CONSIDÉRANT** la recommandation formulée au sommaire décisionnel numéro SG-21-12 à l'effet de retenir la candidature de monsieur Médéric Lavallée, afin de pourvoir un poste de surveillant, poste régulier à temps partiel ; et

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

#### **IL EST RÉSOLU DE :**

**EMBAUCHER** monsieur Médéric Lavallée, afin de pourvoir un poste de surveillant, poste régulier à temps partiel et que ses autres conditions de travail soient celles prévues au sommaire décisionnel numéro SG-21-12 et à la convention collective en vigueur, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 8.2

2021-12-282

### CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD – INSCRIPTIONS AUTOMNE-HIVER 2021-2022 – REMISE DE LA SUBVENTION POUR FRAIS DE SURFACE – AUTORISATION

---

#### *Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil*

Aucune.

---

**ATTENDU** la tarification établie par le Club de Soccer Lanaudière-Nord (ci-après nommé : le « **Club** ») pour la saison d'automne-hiver 2021-2022 et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU** que la Ville subventionne les frais de surface relatifs à l'inscription des charlois au soccer pour la saison d'automne-hiver 2021-2022 et que cette subvention est appliquée directement lors de leur inscription auprès du Club;

**ATTENDU** la liste des charlois s'étant inscrits à la saison d'automne-hiver 2021-2022 auprès du Club ;

**ATTENDU** la facture numéro ADM-046, en date du 18 novembre 2021, au montant de 12 415 \$, transmise par le Club, représentant les frais de surface subventionnés

par la Ville, relativement aux inscriptions des utilisateurs charlois pour la saison d'automne-hiver 2021-2022 et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante ; et

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'acquittement de la facture numéro ADM-046 et que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**PRENDRE ACTE** de la tarification établie par le Club pour la saison d'automne-hiver 2021-2022 et de la liste des charlois s'y étant inscrits ; et

**ACQUITTER** la facture numéro ADM-046, en date du 18 novembre 2021, au montant de 12 415 \$, transmise par le Club, représentant les frais de surface subventionnés par la Ville, relativement aux inscriptions des utilisateurs charlois au soccer pour la saison d'automne-hiver 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**9.0 REQUÊTES**

---

**10.0 INFORMATIONS**

**10.1 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX – DÉPÔT**

**11.0 AUTRES SUJETS**

**11.1**

2021-12-283

**EMPLOYÉ NUMÉRO 172 – DÉMISSION – AUTORISATION**

---

***Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil***

Aucune.

---

**CONSIDÉRANT** le rapport verbal présenté par monsieur Claude Crépeau, directeur général; et

**CONSIDÉRANT** que l'employé numéro 172 a transmis sa démission à compter du 20 décembre 2021.

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**PRENDRE ACTE** de la démission de l'employé numéro 172, à compter du 20 décembre 2021;

**ENTÉRINER** l'entente intervenue entre les parties; et

**AUTORISER** monsieur Claude Crépeau, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.2  
2021-12-284

PROJET D'OPTIMISATION ET DE SÉCURISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DE LA VILLE – OCTROI DE CONTRAT

---

**Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil**

Aucune.

---

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-08-177, adoptée par le conseil municipal en date du 16 août 2021, par laquelle il octroyait divers contrats ayant pour objectif d'optimiser et de sécuriser le réseau informatique de la Ville;

**ATTENDU** que la première partie du projet, s'exécutant au cours de l'année 2021 et 2022, se scinde en deux phases, soit la « **Phase A** » consistant en l'achat de matériel et d'équipement et à la programmation initiale du réseau informatique de la Ville dans son ensemble, et la « **Phase B** » consistant en l'achat de matériel et d'équipements nécessaires à la construction de la salle des serveurs de la centrale d'eau potable de la Ville ;

**ATTENDU** la complétion des demandes de prix effectuées en lien la Phase A (priorités 1 et 2 de 2022) de même que les recommandations relatives au budget et au financement, le tout tel que plus amplement détaillé au sommaire décisionnel numéro ST-21-21 accompagné de sa mise à jour;

**ATTENDU** que suivant les demandes de prix et disponibilités des équipements informatiques, les coûts sont maintenant estimés à 117 000\$ (main-d'œuvre : 25 000\$, matériel : 55 000\$, logiciel : 37 000\$);

**CONSIDÉRANT** que certaines économies seront réalisées dans la Phase B;

**CONSIDÉRANT** que le financement et l'octroi des contrats relatifs à ces dépenses ne sont pas encore identifiés, mais que des crédits sont disponibles à cet effet à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**AUTORISER** un budget pour les priorités 1 et 2 du projet d'optimisation (Phase A – ST21-21) de 117 000\$ (taxes en sus);

**OCTROYER** le contrat pour l'achat des serveurs informatiques à la firme Parro inc. pour un montant de 55 000\$ (taxes en sus) tel qu'il appert de la soumission no19369;

**FINANCER** ces dépenses par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.3  
2021-12-285

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES – DÉCISIONS

---

**Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil**

Aucune.

---

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 29 mars 2021, à l'égard des diverses demandes de certificats

d'autorisation déposées en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

**ATTENDU** la résolution 2021-04-079 prenant acte des recommandations conditionnelles favorables émises par le CCU et reportant la décision du conseil municipal quant aux travaux ci-après détaillés, considérant que le lot visé n'était pas situé en front d'une voie publique; et

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 2021-12-269 et 2021-12-270, adoptées plus tôt ce jour par le conseil municipal, lesquelles autorisent la cession des rues construites par le promoteur en faveur de la Ville et leur déclaration en tant que voie publique.

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Chantal Riopel**

**IL EST RÉSOLU DE :**

**ACCEPTER** les travaux de construction d'une habitation multifamiliale de 28 logements au numéro 700, rue Flavie-Poirier (lot numéro 6 397 890) par la société « Corporation Icoval inc. », tels que montrés aux plans 1027-2020-25 et 2020-400 déposés par Michel Tellier architecte et par SBA architecte, datés du 23 mars 2021 (**26 CCU 21**), conditionnellement à l'intervention, au préalable, de l'acte notarié de cession de la rue visée par le promoteur en faveur de la Ville et sa publication sans entrée adverse au Registre foncier du Québec. Sujet également aux conditions suivantes :

1. que les Ribes Alpinum, sujet de transmettre la maladie de la rouille aux pins blancs, soient remplacés par une autre essence;
2. que les aménagements paysagers soient différents des aménagements déjà autorisés pour les immeubles en construction;
3. qu'une insonorisation supérieure et des mesures de mitigation visant à respecter un niveau sonore inférieur ou égal à 55 dBa Leq à l'intérieur des logements soient prévues pour l'immeuble à construire sur le lot numéro 6 397 890 ou tout autre lot l'ayant remplacé en tout ou en partie; et
4. que les unités de climatisation soient dissimulées de la voie publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

#### **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi, 17 janvier 2021, au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

(signé)  
\_\_\_\_\_  
**M. Robert BIBEAU**  
Maire

(signé)  
\_\_\_\_\_  
**Me David COUSINEAU**  
Greffier